



**MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE**

**Projet de Renforcement des Capacités Productives  
et Commerciales dans les Filières Pêche Maritime  
et de Sel Marin**

*Aide-mémoire sur le contenu, l'état d'avancement, les  
contraintes et les perspectives du projet  
au 27 janvier 2022*

Février 2022

## I- Introduction

Le « **Projet de renforcement des capacités productives et commerciales dans les filières pêche maritime et sel marin** » est une initiative du Cadre Intégré Renforcé (CIR) de l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC), avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI). Sa mise en œuvre est assurée dans l'axe côtier Artibonite/Nord-Ouest incluant notamment les communes d'Anse-Rouge, de Baie-de-Henne, de Bombardopolis et de Môle Saint-Nicolas dans le cadre d'un partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et le Bureau des Mines et de l'Énergie (BME). Son lancement formel et officiel a eu lieu le vendredi 28 mai 2021 à la salle de conférence de « La Fierté Hôtel » à Anse-Rouge en présence d'une assemblée de 64 participants dont :

- Le Point Focal (PF) du CIR en Haïti en la personne du Directeur Général (DG) du MCI ;
- Le Coordonnateur de la Cellule CIR au MCI ;
- Des représentants du MARNDR ;
- Des représentants du BME ;
- Des représentants des Commissions Communales Intérimaires des quatre (4) municipalités constituant la zone d'intervention du projet ;
- Des représentants des Collectivités Territoriales (CASECs, ASECs, Délégués de ville) des différentes communautés bénéficiaires du projet ;
- Des responsables de la Police Nationale au niveau local ;
- Des représentants du secteur religieux sur place ;
- Des représentants des pêcheurs ;
- Des représentants d'artisans fabricants d'embarcations et d'engins de pêche ;
- Des représentants des saliculteurs ;
- Des représentantes des marchandes de produits de pêche et de sel ;
- Des représentants de la presse locale, départementale et de la capitale (Port-au-Prince), à savoir : Radio Ans FM d'Anse-Rouge, Radio Dynamique FM de Gonaïves, Radio Satellite FM de Gonaïves et Radio Explosion FM de de Gonaïves relayant les stations Scoop Fm, Radio Nationale d'Haïti et Signal FM de la zone métropolitaine etc...

## II- Objectifs

Ce projet unique de catégorie 2 du CIR vise à améliorer les conditions d'exercice et le niveau socio-économique des groupes d'acteurs engagés dans l'exploitation des deux ressources naturelles et renouvelables susmentionnées. Dans cette perspective, il cherche en essence à atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques des bénéficiaires ;
- Accroître les capacités de production de la pêche maritime ;
- Augmenter les capacités de production du sel ;
- Améliorer l'accès des produits de chacune des deux filières aux marchés national, régional et international.

### III- Résultats attendus

- ⇒ **Résultat 1 : Renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques des bénéficiaires** (encadrement et formation d'environ 300 bénéficiaires directs qui sont des membres de 17 associations de pêcheurs et de 2 coopératives de saliculteurs : hommes et femmes. En considérant que chaque bénéficiaire direct dessert en moyenne 3 acheteurs qui, à leur tour, approvisionne chacun 5 autres consommateurs, et une moyenne de 5 enfants par famille, le nombre de bénéficiaires indirects peut être évalué à environ 6,900 personnes) ;
- ⇒ **Résultat 2 : Accroissement des capacités de production de la pêche maritime** (30% du niveau des captures avant les interventions du projet) ;
- ⇒ **Résultat 3 : Augmentation des capacités de production du sel marin** (passage du rendement des bassins du système traditionnel de 75 TM à 200 TM/ha/an, avec les techniques modernes de production de sel, soit un accroissement de 167% ;
- ⇒ **Résultat 4 : Amélioration de l'accès des produits de chacune des deux filières aux marchés national, régional et international** (participation de 20 et 2 acteurs à des manifestations commerciales au niveau national et régional/international respectivement).

### IV- Domaines d'investissement

**Pour la filière pêche**, les investissements prévus dans le cadre du projet portent essentiellement sur :

- ⇒ des matériels de pêche (embarcations, engins, autres accessoires et équipements de sécurité en mer) ;
- ⇒ des équipements et matériels de transformation et de conservation des produits halieutiques ;
- ⇒ le montage et l'installation de 6 dispositifs de concentration de poissons (DCP) comme sites alternatifs de pêche en vue d'augmenter le niveau des captures, de diminuer la pression sur les ressources et habitats côtiers surexploités et de faciliter leur réhabilitation progressive ;
- ⇒ la production de plantules de palétuviers en pépinières, leur transplantation en champs et leur suivi/entretien en vue de réhabiliter quelques forêts de mangroves constituant l'une des 3 principales composantes du système de support de la vie marine ;
- ⇒ une étude de marchés-niches pour diverses formes de transformation des poissons pélagiques océaniques capturés autour des DCP, et une autre relative à un référentiel technique pour les projets de pêche appliquant la technologie des DCP.
- ⇒ l'encadrement et la formation des bénéficiaires également sur le plan organisationnel et technique.

**En ce qui concerne la filière sel marin**, les investissements ciblés sont :

- la mise en place de 10 hectares de salines en 2 unités de 5 hectares chacune par l'application des techniques modernes de production en modules de séries de bassins différenciés : l'une dans la première section Labre de la commune d'Anse-Rouge et l'autre dans la deuxième section Sources-Chaudes de la même commune ;
- l'aménagement de 2 centres pour les réunions et les programmes de formation ainsi que la construction de 2 dépôts pour le stockage du sel produit suivant les normes sanitaires ;
- l'approvisionnement d'outils et d'équipements divers pour la récolte, la manutention et l'entreposage du sel ;
- l'encadrement et la formation des bénéficiaires également sur le plan organisationnel et technique.

## **V- État d'avancement**

Le projet a débuté ses activités le 1<sup>er</sup> avril 2021 et a franchi à date les étapes ci-après énumérées :

1. Mission de préparation vers le démarrage du projet sur le terrain du 15 au 17 avril 2021 ;
2. Commande et réception du matériel roulant du projet ;
3. Recrutement et embauchage de la majorité des membres du personnel permanent du projet (11 sur 13 personnes prévues) ;
4. Affermage et aménagement d'un immeuble à Anse-Rouge pour loger le bureau régional du projet ;
5. Rencontres des principales autorités locales (municipalités, collectivités territoriales, représentations sectorielles, membres importants de la société civile) concernant le projet ;
6. Installation des membres de l'équipe de terrain dans leurs zones d'affectation respectives ;
7. Lancement formel du projet sur le terrain le 28 mai 2021 ;
8. Rencontres de discussions et de mise au point sur le projet (environ 10) avec plusieurs leaders locaux, des structures associatives de pêcheurs et des groupes de saliculteurs ;
9. Visites de prospection, dans un premier temps, de 3 sites potentiels qui ont été par la suite évalués, entre autres unités, en vue de la sélection finale de 2 d'entre eux pour la mise en place des salines ;
10. Rencontres de mobilisation de ressources financières avec 3 PTFs : BID, Ambassade du Japon, USAID ;
11. Réalisation de l'étude de la ligne de base (étude de référence) du projet (mise à jour du cadre logique, génération d'autres informations utiles) ;
12. Recrutement des ressources humaines nécessaires pour le travail d'ingénierie sociale du projet ;
13. Planification de la première mission de terrain de l'équipe d'ingénierie sociale prévue du 23 janvier au 1er février 2022 ;
14. Réunions de discussions en présentiel et en ligne avec des représentants des associations bénéficiaires de la composante halieutique du projet et des artisans constructeurs de canots

de pêche en bois, sur les caractéristiques du premier stock d'embarcations à fabriquer au niveau local ;

15. Réalisation d'un travail d'identification et de caractérisation des différents engins, matériels et autres accessoires de pêche traditionnellement utilisés par les associations bénéficiaires de la même composante ;
16. Préparation d'une liste incluant des matériels pour le montage des dispositifs de concentration de poissons (DCP), des canots de pêche en fibre de verre, des moteurs hors-bord, des engins de capture, équipements et autres accessoires halieutiques, qui a été soumise en date du 2 décembre 2021 (Réf. CIR/GM/002) à la Représentation du PNUD en Haïti pour commande ;
17. Passation de marché avec plusieurs artisans locaux : constructeurs de canots de pêche en bois (20 unités de 13 pieds de quille) et fabricants de nasses ou casiers en bambou (300 unités de mailles relativement grandes, numérotées 14, 15, 23 et 25) ;
18. Sélection finale des 2 sites ciblés, sur un total de 7 unités prospectées et évaluées sur la base d'un ensemble de critères physiques, techniques et sociaux ;
19. Rencontres de discussions avec les intéressés sur l'appartenance du foncier, son utilisation, les différents modes de faire-valoir pratiqués dans la région, la nécessité de la mise en place ou non des 2 coopératives comme structures de gestion participative, la faisabilité opérationnelle des 2 unités de salines, la contribution (participation) des bénéficiaires etc...;
20. Identification des propriétaires, cohéritiers et autres bénéficiaires potentiels du site de la 2<sup>e</sup> section Sources-Chaudes en vue de constituer la liste des membres de la première coopérative de saliculteurs (étape non encore achevée pour le site de la 1<sup>ère</sup> section Labre de la commune d'Anse-Rouge) ;
21. Démarches (en voie de réussite) entreprises auprès de la coopération Japonaise (via le BMPAD) à la recherche d'une partie des ressources financières nécessaires pour la continuité du projet jusqu'à son terme ;
22. Préparation d'une liste de matériels à acquérir pour la récolte et la manutention du sel qui sera produit ;
23. Réalisation en cours du premier stage de formation des bénéficiaires directs du projet dans le domaine de l'ingénierie sociale ;
24. Application de bonnes pratiques d'adaptation à la prévalence du COVID-19 : réunions et autres échanges d'informations en ligne autant que possible, utilisation de désinfectants et de dispositif de lavage des mains, port de masques faciaux et respect de la distanciation physique lors des réunions en présentiel.

## **VI- Principales contraintes**

Les trois (3) contraintes majeures auxquelles a été confronté le projet au cours des 3 premiers trimestres de sa mise en œuvre sont :

- Un long retard jusqu'ici enregistré dans la mise en service des véhicules du projet, dû à des erreurs relevées dans les documents fournis par l'administration douanière sur l'authenticité de l'identification desdits véhicules ;

- Absence de moyens de transport au niveau local pour les Ingénieurs-agronomes et techniciens de la composante pêche affectés dans les 4 communes de la zone d'intervention du projet ;
- Une durée relativement longue des négociations complexes et difficiles sur le foncier pour la mise en place des 2 unités salicoles.

## **VII- Principales perspectives à court et moyen termes**

- a) Mise en œuvre du premier programme d'encadrement et de formation des bénéficiaires des 2 composantes du projet dans le domaine de l'ingénierie sociale ;
- b) Planification et mise en exécution de la première série de stages de formation technique sur la pêche ;
- c) Démarrage des opérations de pêche, une fois les premiers stocks de matériels et d'équipements délivrés aux bénéficiaires de la composante halieutique du projet ;
- d) Conduite des opérations d'arpentage et certification des portions de terrain nécessaires à la mise en place des 2 unités salicoles ;
- e) Élaboration et signature d'un accord avec les principaux tenants des sites devant héberger les 2 unités de salines sur les conditions de la mise à disposition de ces ressources foncières et des modalités d'exploitation du sel à produire à l'avantage, à la fois, des bénéficiaires directs et de toute la communauté locale ;
- f) Début des opérations de construction de l'une des 2 unités salicoles.